



# SOMMAIRE

Message du Président du Comité de direction et du Président Directeur Général	1	Négociations loyales	10
Notre Mission	2	Informations sur la concurrence	10
Fiabilité et confiance	2	Les lois antitrust	10
Nos valeurs	3	Qualité des produits	11
Intégrité	3	Informations confidentielles sur nos clients, nos fournisseurs et autres	11
Diligence et persévérance	3	Faire des affaires au sein de nos communautés	12
Travail d'équipe et harmonie	3	Responsabilité sociale de l'entreprise	12
Créativité et amélioration continue	3	Les lois anti-corruption	12
Le Code s'applique à tout ce que nous entreprenons	4	Lutte contre le blanchiment d'argent	13
Faire des affaires les uns avec les autres	4	Contrôles des échanges commerciaux	13
Faire des affaires avec nos clients, nos partenaires commerciaux et nos fournisseurs	4	Lois anti-boycott	14
Faire des affaires au sein de nos communautés	4	Souci de l'environnement	14
Faire des affaires en tenant compte de nos actionnaires	4	Contributions politiques des sociétés	14
Questions les plus fréquentes	5	Faire des affaires en tenant compte de nos actionnaires	15
Pourquoi avons-nous un Code de déontologie?	5	Tenir des dossiers exacts	15
Qui est concerné par le Code?	5	Conservation des documents	16
Quelles sont nos responsabilités?	5	Enquêtes internes et gouvernementales	16
Les responsables hiérarchiques ont-ils des responsabilités supplémentaires?	5	Actifs physiques	16
Toutes les normes que je dois connaître sont-elles expliquées dans le Code?	6	Informations confidentielles ou exclusives d'Amkor	16
Après de qui puis-je demander conseil ou signaler une violation présumée?	6	Utilisation appropriée des ressources électroniques d'Amkor	17
Les dérogations au Code sont-elles autorisées?	7	Communications publiques	17
Faire des affaires les uns avec les autres	8	Réseaux sociaux	18
Pas de discrimination	8	Eviter les conflits d'intérêts	18
Harcèlement	8	Cadeaux et invitations	18
Protection des données personnelles	9	Intérêts et investissements financiers	19
Pratiques en matière de travail et salaires	9	Faire des affaires avec la famille et les amis	19
Sécurité et santé	9	Exercer des activités externes	19
Violence sur le lieu de travail	9	Délit d'initié	19
Abus d'alcool et de drogues	9	Transactions de titres d'Amkor interdites	20
Faire des affaires avec nos clients, nos partenaires commerciaux et nos fournisseurs	10	Modification	20
		Formulaire de certification	21
		ANNEXE A – Contacter la ligne d'intégrité professionnelle	23
		ANNEXE B – Contacter le service des ressources humaines, le Service d'audit interne et le service juridique	24

# MESSAGE DU PRÉSIDENT DU COMITÉ DE DIRECTION ET DU PRÉSIDENT DIRECTEUR GÉNÉRAL

---

Chers employés d'Amkor,

Amkor est une société singulière jouissant d'une réputation de fiabilité, de confiance, d'honnêteté et de comportement éthique dans la conduite de ses affaires. Au fil des ans, nous avons bâti des relations solides et durables avec nos clients en gagnant leur confiance, en fournissant des services d'excellence et en agissant avec intégrité dans tout ce que nous entreprenons. Préserver un milieu de travail éthique est essentiel à notre réussite à long terme en tant que société.

Vous devez prendre quotidiennement un certain nombre de décisions, et il est de votre responsabilité de soutenir nos normes strictes en matière d'éthique professionnelle dans chacune de ces situations. Le Code de déontologie (le « Code ») nous sert de guide sur la manière dont nous devons nous conduire dans l'exercice de nos activités professionnelles au sein d'Amkor. Il est conçu pour nous aider à : (1) connaître et respecter les lois et les règlements qui nous concernent, (2) mettre en application nos valeurs dans nos actions et décisions professionnelles, et (3) fournir des informations sur la manière de signaler toute préoccupation et d'obtenir des conseils supplémentaires.

Vous êtes tenu de consulter et de vous assurer d'avoir compris le Code. Pour toute question ou en cas de doute sur les pratiques éthiques ou professionnelles, faites preuve de bon sens et référez-vous à ce Code pour vous aider à prendre les bonnes décisions. Si vos doutes persistent ou si vous avez des questions supplémentaires concernant la bonne conduite à adopter, pour vous ou pour toute autre personne, contactez votre responsable hiérarchique, le service des ressources humaines, le service d'audit interne, le service juridique ou la ligne d'intégrité professionnelle.

La réputation d'Amkor en matière d'honnêteté et de loyauté dans la négociation d'affaires perdue jusqu'à aujourd'hui grâce à nos efforts soutenus. Veuillez vous joindre à nous en renouvelant notre engagement à protéger et à renforcer notre atout le plus précieux – notre réputation en tant que société fiable et honnête. Nous comptons sur la participation de chacun d'entre vous.

Nous vous prions d'agréer, chers employés d'Amkor, nos salutations les plus distinguées.



James J. Kim  
Executive Chairman  
Amkor Technology, Inc.



Giel Rutten  
President & Chief Executive Officer  
Amkor Technology, Inc.

## NOTRE MISSION

# Fiabilité et confiance

Ces caractères chinois symbolisent « la fiabilité et la confiance » - valeurs soutenues tout au long de sa vie par le Président honoraire d'Amkor, Hyang-Soo Kim. Elles illustrent sa vive passion et son engagement sans faille envers les normes les plus strictes en matière d'intégrité, de respect et d'équité.

La mission d'Amkor Technology est de fournir des solutions de fabrication et de chaîne d'approvisionnement souples et fiables, développées en étroite relation avec nos clients.

# NOS VALEURS

---

## Intégrité

Nous nous engageons à respecter les normes les plus strictes en matière d'intégrité, de respect et de négociations loyales. Nous respectons les principes d'éthique professionnelle et de déontologie les plus stricts dans toutes nos actions, et la conformité aux lois applicables.

## Diligence et persévérance

Nous atteignons les objectifs que nous nous sommes fixés grâce à de solides principes déontologiques et nous sommes convaincus de pouvoir surmonter tous les obstacles. Nous sommes disciplinés, nous affichons une attitude positive et nous faisons le nécessaire afin d'agir de manière appropriée et efficace.

## Travail d'équipe et harmonie

Nous travaillons en équipe, à l'intérieur et au-delà des frontières, afin de répondre aux besoins de nos clients et de participer à la réussite d'Amkor. Nous valorisons nos employés, nous encourageons leur développement et nous exprimons notre reconnaissance pour les résultats obtenus. Nous nous respectons mutuellement en faisant preuve de courtoisie et d'humilité et nous nous encourageons les uns les autres grâce à une communication ouverte.

## Créativité et amélioration continue

Nous sommes convaincus que les idées créatives nous permettent de relever tous les défis. Nous nous efforçons d'anticiper et de répondre aux besoins changeants de nos clients et de nos employés grâce à une innovation et une évolution constantes.

# LE CODE S'APPLIQUE À TOUT CE QUE NOUS ENTREPRENONS

---

## Faire des affaires les uns avec les autres

- ▶ Nous faisons preuve de loyauté, d'honnêteté, de confiance et de respect les uns envers les autres.
- ▶ Nous valorisons les forces que chacun d'entre nous apporte à la société.
- ▶ Nous nous efforçons de créer un environnement de travail sûr et productif.
- ▶ Nous exerçons nos activités en respectant l'environnement.

## Faire des affaires avec nos clients, nos partenaires commerciaux et nos fournisseurs

- ▶ Nous offrons des solutions innovantes afin de relever les défis de nos clients.
- ▶ Nous fournissons des produits de haute qualité et de grande valeur.
- ▶ Nous respectons les pratiques commerciales, éthiques et légales à tout moment.
- ▶ Nous protégeons les renseignements confiés par des tiers.

## Faire des affaires au sein de nos communautés

- ▶ Nous respectons les lois internationales dans l'exercice de nos activités à l'échelle internationale.
- ▶ Nous respectons les lois locales dans les communautés au sein desquelles nous travaillons.
- ▶ Nous nous efforçons d'avoir un impact positif sur nos communautés.

## Faire des affaires en tenant compte de nos actionnaires

- ▶ Nous tenons des comptes complets, exacts et transparents.
- ▶ Nous protégeons nos actifs et nous les utilisons à bon escient.
- ▶ Nous évitons les conflits d'intérêts et les délits d'initié.
- ▶ Nous communiquons de manière franche et ouverte.



Amkor croit que notre réussite dépend de notre capacité à faire ce qu'il faut pour nos clients, fournisseurs, employés et pour le Monde.

# QUESTIONS LES PLUS FRÉQUENTES

---

## Pourquoi avons-nous un Code de déontologie?

Le Code de déontologie (le «Code») nous sert de guide sur la manière dont nous devons nous conduire dans l'exercice de nos activités professionnelles au sein d'Amkor. Il est conçu pour nous aider à : (1) connaître et respecter les lois et les règlements qui nous concernent, (2) mettre en application nos valeurs dans nos actions et nos décisions professionnelles, et (3) fournir des informations sur la manière de signaler toute préoccupation et d'obtenir des conseils supplémentaires.

## Qui est concerné par le code?

Tous les employés d'Amkor doivent respecter les principes directeurs établis dans ce Code lorsqu'ils exercent leur activité au nom d'Amkor. Le Code s'applique à toutes les filiales et sociétés affiliées dans lesquelles Amkor détient, directement ou indirectement, plus de 50 pourcent des droits de vote, et ne modifie pas vos conditions d'emploi sans non plus créer de droits contractuels.

Les employés qui engagent des consultants ou travaillent avec des vendeurs doivent faire preuve de vigilance afin de surveiller leur travail et de s'assurer que ces derniers agissent conformément aux principes du Code.

## Quelles sont nos responsabilités?

En travaillant pour Amkor, nous nous engageons à appliquer les valeurs d'Amkor. Pour ce faire, chacun d'entre nous est tenu de:

- ▶ Connaître et respecter à la fois la lettre et l'esprit des lois, des politiques et des principes directeurs applicables à notre travail, indépendamment de l'endroit où nous exerçons notre activité,

- ▶ Travailler ensemble afin de nous assurer de fournir un travail d'excellence,
- ▶ S'efforcer d'améliorer ses performances, promouvoir le travail d'équipe et encourager les autres dans leurs efforts de développement et d'amélioration,
- ▶ Communiquer toute faute avérée ou supposée à nos supérieurs ou, le cas échéant, au service des ressources humaines, au service d'audit interne, au service juridique ou via la ligne d'intégrité professionnelle, et
- ▶ Certifier avoir lu le Code et s'engager à respecter les principes directeurs énoncés dans celui-ci.

## Les responsables hiérarchiques ont-ils des responsabilités supplémentaires?

Les responsables hiérarchiques d'Amkor ont des responsabilités supplémentaires en vertu du Code. En tant que responsable hiérarchique, vous êtes tenu de:

- ▶ Favoriser une culture de respect du Code et d'encourager les personnes qui vous consultent à vous faire part de toute question ou préoccupation professionnelle et à leur apporter votre aide lorsque de telles questions ou préoccupations vous sont signalées,
- ▶ Veiller au respect du présent Code,
- ▶ Remédier, le cas échéant, à toute faute avérée ou supposée que vous avez observée ou qui vous a été signalée et en informer immédiatement le service juridique, et
- ▶ Interdire les représailles à l'encontre d'un employé ayant signalé de bonne foi toute question ou préoccupation.

## Toutes les normes que je dois connaître sont-elles expliquées dans le code?

Vous êtes susceptible de faire face à des situations qui ne sont pas couvertes par le Code. Si vous êtes confronté à une situation où le choix éthique n'est pas évident, faites preuve de bon sens et posez-vous les questions fondamentales suivantes avant d'agir : (1) Est-ce légal? (2) Cela respecte-t-il l'esprit de notre Code et autres politiques? (3) Agirais-je dans l'intérêt d'Amkor? (4) Serais-je à l'aise si ma conduite était signalée dans un journal ou à ma famille ou mes amis? Si vous répondez "non" à l'UNE de ces questions, abstenez-vous d'agir. Si vous avez besoin d'aide pour répondre à ces questions, demander conseil à votre responsable hiérarchique, au service des ressources humaines, au service juridique ou via la ligne d'intégrité professionnelle avant de prendre toute autre mesure.

Les employés qui exécutent ou fournissent des services au nom d'Amkor peuvent être soumis aux lois de différents pays ou, selon les circonstances, peuvent continuer d'être soumis à la législation américaine. Chacun d'entre nous est tenu de connaître et de respecter les lois applicables, quel que soit l'endroit où il exerce son activité pour Amkor. Assurez-vous de connaître les lois qui vous concernent.

La version actuelle du Code est disponible sur les sites Internet et Intranet d'Amkor et reflète les principes généraux destinés à aider les employés à prendre des décisions éthiques. Elle ne prévoit pas de répondre à chaque situation particulière. En conséquence, rien dans ce Code n'interdit ou n'empêche Amkor de prendre des mesures disciplinaires sur quelle que question que se soit concernant la conduite des employés, qu'elle soit ou non expressément mentionnée dans ce Code.

## Auprès de qui puis-je demander conseil ou signaler une violation présumée?

Pour toute question ou si vous souhaitez signaler une violation des politiques, des registres commerciaux inexacts ou tout autre sujet d'ordre juridique ou éthique lié à votre activité professionnelle, nous vous invitons, en premier lieu, à en discuter avec votre responsable hiérarchique. Dans la plupart des cas, votre responsable hiérarchique sera la personne la mieux placée pour vous aider, étant donné qu'il ou elle est vraisemblablement la personne la mieux renseignée sur la situation à laquelle vous êtes confronté. Si vous n'êtes pas à l'aise à l'idée de consulter votre responsable hiérarchique, si vous n'êtes pas en mesure de le faire, ou si vous n'êtes pas satisfait de sa réponse, veuillez contacter les services suivants:

- ▶ La ligne d'intégrité professionnelle au 877-22-AMKOR ou 877-222-6567 (Annexe A),
- ▶ Les service des ressources humaines au sein de votre unité Amkor (Annexe B),
- ▶ Le service d'audit interne au (480-786-7844), ou
- ▶ Le département juridique : Mark Rogers, 480-786-7601; Richard Karam, 480-786-7735; ou Hyeju Lee, 949-724-9362.

La ligne d'intégrité professionnelle est opérée par une tierce partie indépendante et est accessible 24h/24, 7j/7, de n'importe quel endroit dans le monde. Ce service est disponible dans presque toutes les langues, y compris l'anglais, le coréen, le tagal, le japonais, le malais, le portugais et le mandarin. Si vous appelez la ligne d'intégrité professionnelle, vous pouvez choisir de décliner votre identité ou de faire un signalement en gardant votre anonymat.

Une fois le signalement établi, vous recevrez des instructions sur les démarches à entreprendre pour donner suite à votre signalement.

Des enquêtes seront menées concernant les signalements de violation sous la supervision du service juridique ou du comité d'audit, selon le cas. Chacun d'entre nous doit coopérer aux enquêtes menées sur les violations supposées.

Chez Amkor, nous n'exercerons pas de représailles à l'encontre de toute personne signalant de bonne foi toute violation avérée ou supposée de notre Code. Si vous pensez faire l'objet de représailles pour avoir signalé une violation supposée ou réelle, veuillez contacter le service juridique ou la ligne d'intégrité professionnelle.

## Les dérogations au code sont-elles autorisées?

En règle générale, les dérogations à toute disposition du Code ne sont pas autorisées et, dans tous les cas, peuvent uniquement être accordées par écrit par le conseil d'administration et doivent être signalées conformément à la loi applicable. Les modifications apportées au présent Code peuvent uniquement être effectuées par écrit par le conseil d'administration et doivent être signalées conformément à la loi applicable.

---

Amkor s'est engagé dans un programme global de responsabilité sociale des entreprises qui reflète nos valeurs fondamentales et qui contribue à notre réussite en tant qu'entreprise citoyenne responsable.

---

# FAIRE DES AFFAIRES LES UNS AVEC LES AUTRES

---

## Pas de discrimination

Pour promouvoir un environnement de travail positif, nous devons travailler ensemble pour prévenir les actes de discrimination sur notre lieu de travail. En général, une personne ou un groupe est victime d'un traitement préjudiciable fondé sur certaines caractéristiques telles que la race, la couleur, la religion, le sexe ou l'identité sexuelle, l'orientation sexuelle, l'âge, l'origine nationale, l'ascendance, l'origine ethnique, le statut de vétéran, la grossesse, les informations génétiques et le handicap. Nous ne prenons aucune décision liée à l'emploi en fonction de ces caractéristiques ou de toute autre caractéristique protégée par la loi.

## Harcèlement

Dans le cadre de nos efforts pour favoriser un environnement de travail positif, Amkor interdit le harcèlement illégal sur le lieu de travail. Le harcèlement représente toute forme de conduite importune envers une autre personne qui provoque, ou vise à créer, un environnement de travail intimidant, hostile ou offensant pour cette personne. Le harcèlement fondé sur la race, la couleur, la religion, le sexe ou l'identité sexuelle, l'orientation sexuelle, l'âge, l'origine nationale, l'ascendance, l'origine ethnique, le statut de vétéran, la grossesse, les informations génétiques et le handicap ou qui est interdit de toute autre manière en vertu de la loi applicable, ne sera pas toléré et sera formellement interdit. Le harcèlement inclut le harcèlement verbal (insultes, déclarations et qualificatifs désobligeants), le harcèlement physique (agressions et nuisances physiques), le harcèlement visuel (dessins animés, dessins, messages, courriels) et les insinuations.

Le harcèlement sexuel est une forme de harcèlement qui comporte des avances sexuelles importunes, des demandes de faveurs sexuelles et autre acte visuel, verbal ou physique à caractère sexuel qui:

- ▶ Constitue une condition d'emploi,
- ▶ Est utilisée dans le cadre de prises de décision liées à l'emploi ou à la promotion professionnelle, ou
- ▶ A pour but ou pour effet de nuire indûment au travail ou de créer un environnement de travail intimidant, hostile ou offensant.

## Protection des données personnelles

Nos relations avec nos collègues de travail sont fondées sur la confiance et le respect mutuels. Pour entretenir ces relations, nous devons nous engager à protéger la confidentialité des données personnelles des employés contre toute divulgation inappropriée. Ces informations peuvent inclure des éléments tels que : (1) les dossiers du personnel, (2) les dossiers médicaux, (3) les données bancaires, (4) les numéros d'identification émis par le gouvernement, (5) les adresses résidentielles et (6) les numéros de téléphone. Nous devons uniquement accéder aux données personnelles lorsque nous y sommes autorisés dans le cadre de nos fonctions professionnelles et uniquement les communiquer aux personnes ayant un besoin professionnel légitime d'en avoir connaissance et dans le cadre de la loi applicable.

## Pratiques en matière de travail et salaires

Amkor ne recourt pas et ne tolère pas les pratiques suivantes: esclavage, trafic d'êtres humains, traitement abusif des travailleurs ou conditions de travail dangereuses. Amkor respecte les lois du travail applicables, y compris les lois sur les salaires et les heures de travail, et soutient les partenaires commerciaux qui les appliquent également.

Amkor suit le Code de conduite RBA sur les pratiques de travail et les salaires, qui peut être consulté sur <https://www.responsiblebusiness.org/code-of-conduct/>.

## Sécurité et santé

Chez Amkor, la santé et la sécurité sur le lieu de travail sont primordiales. En maintenant un environnement de travail sûr et sain, nous pouvons respecter nos engagements les uns envers les autres et envers nos clients, nos actionnaires et le public.

Par conséquent, vous devez : (1) respecter les lois et les réglementations relatives à la sécurité et les politiques et principes de sécurité en vigueur au sein des installations d'Amkor, et (2) signaler immédiatement à votre responsable hiérarchique tout incident menaçant la sécurité sur le lieu de travail.

## Violence sur le lieu de travail

Dans le cadre de nos efforts visant à promouvoir un lieu de travail sûr et sain, nous devons travailler ensemble afin de maintenir un environnement de travail exempt de violence. Amkor interdit tout acte ou toute menace de violence sur le lieu de travail. Signalez immédiatement tout acte avéré ou toute menace de violence à votre responsable hiérarchique. Si vous pensez qu'une personne est en danger, composez immédiatement le 911 (aux États-Unis) ou contactez les autorités locales (en dehors des États-Unis).

## Abus d'alcool et de drogues

Notre engagement envers Amkor exige d'avoir les idées claires et la capacité d'agir rapidement – la sécurité de nos collègues et des communautés au sein desquelles nous travaillons en dépend. L'abus d'alcool ou de drogues ou l'utilisation à mauvais escient de médicaments nuit à la capacité de l'employé d'assumer aux mieux ses fonctions. L'utilisation, la vente, l'achat, la distribution, la possession ou la présence illégale de substances réglementées, non autorisées ou illicites – dans les locaux d'Amkor, dans l'exercice de vos fonctions pour Amkor ou pendant les heures de travail – est formellement interdite. De même, l'abus ou l'usage à mauvais escient de substances illicites ou d'alcool dans les locaux d'Amkor, dans l'exercice de vos fonctions pour Amkor ou pendant les heures de travail, est formellement interdit.

# FAIRE DES AFFAIRES AVEC NOS CLIENTS, NOS PARTENAIRES COMMERCIAUX ET NOS FOURNISSEURS

---

## Négociations loyales

Nous rivalisons avec nos concurrents grâce à la qualité de nos produits et de nos services, non pas en pratiquant des méthodes déloyales ou trompeuses. Nous exerçons nos activités en respectant scrupuleusement la loi et en traitant nos clients, nos partenaires commerciaux et nos fournisseurs avec intégrité et respect. Nous négocions et nous soumettons des offres de contrats de manière éthique sans prendre de raccourcis ni utiliser de méthodes illégales ou trompeuses. Lorsque nous participons à des activités de marketing, publicitaires ou promotionnelles, nous veillons à ne pas : (1) dénaturer nos produits ou services, (2) comparer de manière injuste nos produits ou services à ceux de nos concurrents, ni (3) dénigrer les produits ou services de nos concurrents.

## Informations sur la concurrence

Nous recueillons des informations sur nos concurrents de manière légale et éthique. Cela signifie notamment que vous ne devez pas demander à un collègue ou autre partie externe de révéler des informations concernant un ancien employeur, un client ou un partenaire commercial si une telle demande implique d'enfreindre la loi ou un contrat légal. Inversement, si vous avez connaissance d'informations confidentielles concernant un concurrent qui sont susceptibles de vous avoir été communiquées accidentellement, à vous ou à toute autre personne travaillant pour Amkor, ne divulguez ces informations à personne d'autre et demandez conseil au service juridique.

## Les lois antitrust

Des lois ont été promulguées dans de nombreux pays afin de favoriser la concurrence et la libre entreprise. Ces lois, connues sous le nom de lois antitrust, sont destinées à éviter les activités qui restreignent le commerce et à promouvoir les principes de libre-échange qui soutiennent le marché mondial actuel. Tous les employés d'Amkor, et notamment ceux dont l'activité concerne le marketing, la vente, l'achat ou les contrats, doivent se familiariser avec les lois antitrust et les réglementations applicables à leurs activités professionnelles.

Nous nous engageons à rivaliser vigoureusement mais loyalement pour nos fournisseurs et nos clients. En règle générale, nous ne devons jamais conclure d'accords formels ou informels avec nos concurrents, fournisseurs, distributeurs ou sous-traitants pouvant restreindre les échanges commerciaux ou la concurrence. Par exemple, nous devons éviter d'agir comme suit avec nos concurrents : (1) discuter d'informations ou communiquer des informations concernant les prix ou toutes conditions relatives aux prix ou aux niveaux de productions, (2) limiter ou fixer les prix, (3) boycotter d'autres clients ou fournisseurs, (4) attribuer ou répartir des produits, des territoires, des marchés ou des clients ou (5) limiter ou réduire la production.

Les violations des lois antitrust peuvent entraîner des accusations au criminel à la fois contre les sociétés et contre les individus, par conséquent, vous devez impérativement consulter le service juridique si vous êtes impliqué, ou si vous avez connaissance de toute activité susceptible d'enfreindre les lois antitrust.

## Qualité des produits

Nous bâtissons notre réputation grâce à la qualité de nos produits, de notre personnel et de nos services. Par conséquent, il est essentiel que chaque produit que nous fabriquons et que chaque service que nous fournissons réponde au minimum aux normes en matière de contrôle qualité. Pour ce faire, nous sommes tenus de : (1) fabriquer nos produits en respectant les lois et les réglementations applicables, et (2) faire le nécessaire afin de respecter les normes de qualité chaque fois que nous développons, fabriquons, livrons et apportons un suivi de nos produits. Signalez à votre responsable hiérarchique : (1) toute situation dont vous savez ou vous soupçonnez que les normes de contrôle qualité ne sont pas respectées, ou (2) toute suggestion d'amélioration de la qualité ou de l'efficacité de nos produits ou procédés.



Conception, développement et qualification réussis



Fournir à nos clients des produits et des services avec zéro-défaut



Une exécution maîtrisée sur l'ensemble de l'organisation et des fonctions

## Informations confidentielles sur nos clients, nos fournisseurs et autres

Dans le cadre de nos obligations professionnelles, nombre d'entre nous sont susceptibles d'avoir connaissance d'informations confidentielles concernant nos clients, nos partenaires commerciaux, nos fournisseurs et autres parties. Nous avons le devoir de protéger ces informations confidentielles et de respecter les lois et les réglementations applicables. Nous devons également respecter les conditions de toutes les obligations contractuelles imposées par nos relations avec ces personnes ou groupes de personnes, y compris tout accord de confidentialité que nous avons signé et toute clause de non-divulgence incluse dans les contrats d'Amkor. Afin de nous assurer de traiter à bon escient les informations confidentielles des tierces parties, nous devons veiller à ne jamais:

- ▶ Partager les informations confidentielles d'un client, d'un fournisseur ou de tout autre partenaire commercial avec un tiers ou tout autre employé d'Amkor n'ayant pas de raisons professionnelles d'en avoir connaissance,
- ▶ Partager les informations confidentielles concernant votre ancien employeur avec toute personne qu'elle travaille pour Amkor ou qu'elle soit externe à la société,
- ▶ Utiliser les informations confidentielles de tierces parties qui nous été communiquées par inadvertance,
- ▶ Utiliser les informations confidentielles de tierces parties à des fins personnelles ou pour des bénéfices personnels, y compris au profit d'amis ou de membres de la famille ou pour tout objectif autre qu'un objectif professionnel valide, ou
- ▶ Télécharger tout logiciel sans licence sur un ordinateur d'Amkor ou utiliser ou copier tout document ou matériel protégé par des droits d'auteur sans autorisation spécifique de la part du propriétaire de ces droits d'auteur.

# FAIRE DES AFFAIRES AU SEIN DE NOS COMMUNAUTÉS

---

## Responsabilité sociale de l'entreprise

Chez Amkor, nous prenons très au sérieux les responsabilités et les obligations inhérentes au fait d'être une société internationale. Nous nous engageons à respecter ces responsabilités et ces obligations dans les communautés au sein desquelles nous vivons et nous exerçons nos activités et nous nous efforçons d'avoir un impact positif sur la société dans les activités que nous exerçons avec nos clients, nos partenaires commerciaux, nos fournisseurs et nos actionnaires.

À cette fin, Amkor est devenu membre de la « Responsible Business Alliance » (RBA), anciennement la Coalition des citoyens de l'industrie électronique (EICC), mise en place afin d'améliorer les conditions sociales, économiques et environnementales au sein de la chaîne d'approvisionnement électronique mondiale via l'utilisation d'un code de déontologie normalisé. Le Code RBA propose des directives afin d'agir en respectant les politiques essentielles en matière de responsabilité sociale des entreprises dans le domaine du travail, de la santé, de la sécurité, de l'environnement, des systèmes de gestion et de l'éthique. Ce Code est accessible à l'adresse: <http://www.responsiblebusiness.org/>.

## Les lois anti-corruption

Nous sommes soumis à diverses lois anti-corruption, indépendamment du lieu où nous exerçons nos activités. Ces lois sont conçues pour éviter la corruption et veiller à ce que les gouvernements choisissent des partenaires en fonction de la qualité de leurs produits et services, non pas en raison d'une influence induite. Par exemple, nous devons connaître et respecter la loi sur les pratiques de

corruption à l'étranger (FCPA), une loi anti-corruption américaine qui nous interdit d'offrir, d'autoriser, de donner ou de promettre tout chose de valeur à un « représentant d'un gouvernement étranger » dans le but d'obtenir ou de conserver un marché ou de garantir un avantage indu. Ces interdictions, en vertu de la loi américaine, ont une portée générale et peuvent inclure des avantages tels que des cadeaux, des repas, des frais de déplacement, des invitations et des contributions monétaires. Dans ce contexte, un « représentant d'un gouvernement étranger » inclut tout fonctionnaire ou employé d'un gouvernement étranger ou d'une organisation internationale publique, ou tout candidat à un poste de fonctionnaire d'un gouvernement étranger, parti politique ou représentant d'un parti. Notez que ces paiements sont interdits, qu'ils soient effectués directement au représentant d'un gouvernement étranger ou via un intermédiaire, tel qu'un consultant, ou qu'ils soient reçus par le représentant lui-même ou les amis ou la famille du représentant.

La position d'Amkor en matière de corruption dépasse le cadre des dispositions de la loi FCPA portant sur les représentants d'un gouvernement étranger ; nous ne devons pas offrir ou accepter toute corruption ou tout pot-de-vin de la part de toute personne lorsque nous exerçons nos activités au nom d'Amkor, indépendamment de ce que suggèrent les coutumes locales. Un « pot-de-vin » revient à offrir toute chose de valeur, telle que de l'argent, un cadeau, des services, des vacances ou une invitation démesurée, dans le seul but d'obtenir ou de conserver un marché. Un « pot-de-vin » désigne une rétribution, sous la forme d'une somme déjà payée ou payable dans le cadre d'un contrat légal, en contrepartie de la conclusion ou de la promotion d'arrangements commerciaux.

Vous n'êtes pas autorisé à verser des « paiements de facilitation » afin d'accélérer ou de vous assurer de l'exécution d'une démarche administrative de routine par des employés de bureau ou de l'émission d'autorisations. Ces facilités de paiement sont interdites par la loi dans de nombreuses juridictions. Dans les rares cas où une juridiction autorise un tel paiement, il ne peut être effectué que si vous avez obtenu l'autorisation préalable de la part du service juridique.

## Lutte contre le blanchiment d'argent

La lutte contre le blanchiment d'argent se réfère aux lois, règlements et procédures destinés à empêcher les criminels de dissimuler l'origine des fonds obtenus par une activité illicite en les convertissant en une source légitime. Amkor refuse de s'engager sciemment dans des transactions qui soutiennent ou facilitent le blanchiment d'argent ou le financement de terroristes ou d'autres activités criminelles. Les risques dans ce domaine sont atténués par un contrôle visant à s'assurer que nous ne faisons pas affaire avec des personnes ou des entités figurant sur les listes des assujettis aux sanctions américaines et internationales. Ceux d'entre nous qui sont chargés des transactions impliquant des paiements vers ou en provenance d'Amkor doivent se renseigner de manière adéquate sur l'activité commerciale et la transaction en question. Il incombe à chaque employé d'Amkor, où qu'il se trouve, d'être vigilant et de signaler à temps tout soupçon lié au blanchiment d'argent.

## Contrôles des échanges commerciaux

Amkor s'engage pleinement à respecter les lois et les réglementations en matière d'importations et d'exportations de tous les pays dans lesquels nous exerçons nos activités.

Cela inclut les réglementations administratives en matière d'exportation du Département du commerce des États-Unis (US Department of Commerce Export Administration Regulations), le Bureau de la Trésorerie du contrôle des avoirs étrangers des États-Unis (OFAC) et les réglementations sur le trafic d'armes international du Département d'État des États-Unis (US Department of State International Traffic in Arms Regulations). Chaque employé d'Amkor, quel que soit l'endroit où il exerce son activité, doit respecter cet engagement et prendre les mesures appropriées afin de s'assurer qu'Amkor n'enfreint pas toute loi ou réglementation sur les échanges commerciaux internationaux. Ceux d'entre nous dont l'activité régulière concerne les exportations, les importations et les douanes doivent connaître et respecter scrupuleusement les contrôles des échanges commerciaux qui régissent les transactions commerciales internationales y compris les sanctions commerciales et économiques appliquées par l'OFAC.

Il est important de noter que les contrôles des échanges commerciaux ne s'appliquent pas uniquement aux marchandises physiques. Ceux-ci s'appliquent également au transfert de technologies et de données techniques, de logiciels, d'informations, de recherches et autre propriété intellectuelle que nous échangeons avec nos clients et nos fournisseurs. Ces transferts et ces échanges peuvent survenir de diverses manières, y compris par courriel, par téléphone, par fax, lors de discussions en face-à-face, par transfert électronique ou accès aux installations ou aux réseaux informatiques d'Amkor. Le respect de ces lois est primordial afin de conserver le privilège qui nous est accordé par le gouvernement d'importer et d'exporter les produits d'Amkor dans le monde entier.

## Lois anti-boycott

Amkor est tenue de signaler au gouvernement des États-Unis toute sollicitation relative à des boycotts étrangers « non autorisés » ou toutes pratiques commerciales restrictives afférentes. « Non autorisé » signifie que, si le pays où nous exerçons nos activités reconnaît un boycott qui n'est pas autorisé par le gouvernement des États-Unis, nous ne devons pas participer ou coopérer à ce boycott. Les employés ne doivent en aucun cas prendre de mesures, communiquer des informations ou faire de déclarations laissant supposer que nous participons à un boycott étranger illégal. Si vous recevez des sollicitations relatives à un boycott, qu'elles soient écrites ou orales, contactez immédiatement le service juridique.

## Souci de l'environnement

Dans l'exercice de nos activités, nous nous efforçons de minimiser les risques d'impacts néfastes sur l'environnement. Nous sommes respectueux de l'environnement et nous assumons nos responsabilités environnementales. Nous devons par conséquent: (1) respecter les lois et les réglementations environnementales pertinentes, (2) nous efforcer de minimiser les risques pour l'environnement en nous assurant de stocker, de transporter et d'éliminer les déchets dangereux de manière appropriée, et (3) obtenir et conserver toutes les autorisations et permis environnementaux requis pour la conduite de nos opérations et nous assurer de manipuler, de stocker et d'éliminer les matériaux réglementés de manière appropriée, y compris les déchets dangereux, et (4) soumettre en temps opportun des rapports exacts sur les contrôles environnementaux ou signaler toute éventuelle violation aux agences gouvernementales compétentes.

## Contributions politiques des sociétés

Les sociétés sont soumises à des lois strictes en matière d'activités politiques en vertu des lois communautaires, étatiques et fédérales des États-Unis et des lois d'autres pays. Seuls les employés d'Amkor qui sont expressément autorisés à le faire, si la loi locale le permet, peuvent faire des contributions politiques (que ce soit en espèces ou en nature) au nom d'Amkor et ce, uniquement sur autorisation du service juridique. Nous ne faisons aucune contribution en vue d'influencer des fonctions gouvernementales. Vous êtes libre d'exercer votre droit à faire des contributions politiques personnelles dans les limites autorisées par la loi, mais le remboursement de vos contributions politiques personnelles est interdit.

---

**Amkor reconnaît l'extrême importance d'un environnement sain pour l'ensemble de notre société, notre économie, notre entreprise et nos employés.**

---



# FAIRE DES AFFAIRES EN TENANT COMPTE DE NOS ACTIONNAIRES

---

## Tenir des dossiers exacts

La crédibilité d'Amkor et son respect des lois, qui nécessitent que les informations consignées dans les dossiers et les documents soient complètes, intègres, exactes et opportunes, dépendent de l'intégrité des dossiers véhiculant les informations relatives à la société. Les dossiers que nous créons et que nous soumettons dans le cadre de nos activités professionnelles quotidiennes – y compris les dossiers de production, les contrats, les bons de commande, les factures, les registres des horaires et les notes de frais – peuvent avoir un impact sur les données financières communiquées au public par Amkor. Nous devons à nos actionnaires et à nos clients de veiller à ce que nos informations soient exactes, opportunes, complètes, intègres et vérifiables. Cela garantit que nous communiquons une représentation exacte des conditions financières et des résultats des opérations d'Amkor. Nous n'encourageons pas et nous ne tolérons pas les dossiers erronés, quelles que soient les circonstances.

Dans le cadre de notre engagement à mener des activités avec intégrité, nous devons agir afin de nous assurer que les livres et les registres financiers d'Amkor sont correctement tenus, conformément à toutes les lois, exigences comptables externes, politiques d'Amkor et procédures de contrôle interne. Par exemple:

- ▶ En fonction de votre poste, vous pouvez être amené à communiquer des informations afin de garantir que les registres financiers d'Amkor sont exacts et respectent les exigences légales, réglementaires et comptables.

- ▶ Tous les employés impliqués dans des activités de contrôle doivent mettre en place et appliquer des mesures de contrôle interne comptable appropriées dans tous leurs domaines de responsabilité afin de protéger les actifs d'Amkor et l'exactitude de ses registres et rapports financiers.
- ▶ Tous les employés sont tenus de respecter les procédures et les pratiques d'Amkor en matière de contrôles financiers, conformément aux besoins internes et aux exigences des lois et des réglementations applicables, et de fournir rapidement des informations exactes sur les exigences de communication.

Nous engageons des auditeurs afin de nous assurer que la manière dont nous exerçons nos activités et tenons nos dossiers respecte les lois et les normes comptables pertinentes. Nous devons coopérer avec les auditeurs et veiller à ce que toute personne agissant sous notre direction coopère également avec les auditeurs. Personne à Amkor ne doit prendre de mesure, directement ou indirectement, en vue d'influencer, de contraindre, de manipuler ou de tromper indûment les auditeurs externes ou internes d'Amkor. La violation de ces dispositions peut exposer le contrevenant à d'importantes sanctions civiles et pénales ainsi que la rupture du contrat de travail.

## Conservation des documents

La conservation des documents est un élément essentiel de notre engagement envers nos actionnaires. Nous devons conserver les preuves pertinentes liées aux transactions commerciales d'Amkor afin de respecter les lois et les réglementations et de répondre à nos exigences commerciales et opérationnelles. Nous sommes tenus de : (1) respecter toutes instructions de conservation légale transmises par le service juridique, et (2) nous rappeler qu'il est illégal de détruire involontairement des documents qui sont pertinents pour tous audits, enquêtes ou litiges prévus ou en cours.

## Enquêtes internes et gouvernementales

Amkor peut, le cas échéant, mener des enquêtes internes sur des affaires d'éthique et de conformité. Nous sommes tenus de coopérer et de communiquer des informations complètes et exactes dans le cadre d'une enquête. En outre, nous sommes tenus d'apporter notre pleine collaboration dans le cadre de toute enquête gouvernementale. Si vous avez connaissance d'une citation à comparaître, d'une enquête ou d'une requête gouvernementale, veuillez en informer le Service juridique immédiatement. Vous ne devez pas discuter de cette affaire avec toute personne travaillant pour Amkor ou étant externe à la société avant d'avoir consulté le service juridique. Notez que dans certains cas, le gouvernement peut considérer de telles divulgations comme un obstacle à son enquête. Veuillez signaler toute citation à comparaître ou requête écrite au service juridique avant de prendre toute mesure ou de vous engager.

## Actifs physiques

En travaillant pour Amkor, vous vous êtes engagé à manipuler et à conserver les actifs de la société de manière appropriée, y compris les équipements, le matériel et les installations. Pour respecter cet engagement, vous devez faire preuve de bon sens afin que les actifs d'Amkor ne soient pas utilisés à mauvais escient et afin d'éviter tout gaspillage. Toute négligence ou utilisation inefficace ou illégale des biens d'Amkor est préjudiciable à nous tous.

## Informations confidentielles ou exclusives d'Amkor

Beaucoup d'entre nous ont accès aux informations confidentielles ou propriété d'Amkor. En général, les informations confidentielles et exclusives décrivent des informations qui ne sont pas publiques et nuiraient à l'avantage concurrentiel d'Amkor si elles étaient divulguées à nos concurrents ou au public. Voici quelques exemples d'informations confidentielles ou exclusives:

- ▶ Les données financières non publiées, y compris les chiffres liés aux ventes et aux bénéfices,
- ▶ Les tarifs des produits,
- ▶ La propriété intellectuelle, telle que les inventions, les droits d'auteur, les modèles des produits et les brevets, et
- ▶ Les programmes de recherche et développement des produits.

Nous ne devons jamais communiquer toute forme d'informations confidentielles ou exclusives à toute personne n'ayant pas de raisons professionnelles d'en avoir connaissance, que cette personne travaille pour Amkor ou soit externe à la société. Nous devons prendre nos précautions lorsque nous discutons d'informations sensibles dans des lieux publics et respecter les mesures de sécurité et les procédures de contrôle interne concernant l'utilisation et le stockage des informations d'Amkor. Cependant, rien dans cette disposition ou Code concernant les questions de confidentialité ne doit vous empêcher, vous ou tout employé d'Amkor, de signaler les violations aux autorités gouvernementales, ou de faire d'autres divulgations, qui sont protégées par les dispositions de la loi applicable.

Amkor conservera la propriété de toute information confidentielle ou exclusive que vous êtes susceptible d'avoir acquise, développée ou conçue dans le cadre de votre activité au nom d'Amkor. Votre obligation de protéger ces informations continue de s'appliquer après avoir cessé de travailler pour Amkor.

## Utilisation appropriée des ressources électroniques d'Amkor

Nombre d'entre nous utilisent les ressources électroniques d'Amkor, telles que le matériel informatique, les logiciels, les ordinateurs, les téléphones, les appareils mobiles et les systèmes d'information, dans leurs activités quotidiennes. Vous devez utiliser les ressources électroniques qu'Amkor met à votre disposition de manière respectueuse et éthique. Par conséquent, vous devez:

- ▶ Utiliser les ordinateurs d'Amkor de manière responsable et pour les besoins professionnels d'Amkor en veillant à ce que toute utilisation personnelle soit raisonnable et limitée,

- ▶ Protéger la sécurité des badges d'identification, des cartes d'accès, des mots de passe, des téléphones portables et des systèmes de technologie de l'information, et
- ▶ Faire preuve de la plus grande vigilance lorsque vous rédigez des messages électroniques.

Sous réserve des lois locales, Amkor peut contrôler l'utilisation de vos ressources électroniques afin de s'assurer qu'elles sont correctement utilisées. Vous ne devez pas inclure d'informations personnelles privées dans tout message électronique rédigé ou transmis via les systèmes électronique d'Amkor. En outre, lorsque la législation locale l'y autorise, Amkor se réserve le droit de bloquer l'accès aux sites offensants, illicites et non professionnels et d'intercepter les messages ou les fichiers transmis par, ou stockés dans, les systèmes, qu'Amkor juge inappropriés.

## Communications publiques

La réputation d'Amkor est un atout précieux et nous sommes tous tenus de la protéger. Pour maintenir cette réputation, nous devons veiller à ce que les communications publiques soient exactes et cohérentes. Cela signifie que : (1) seul le porte-parole désigné est autorisé à parler au nom d'Amkor, (2) vous ne devez pas répondre à toutes demandes de renseignements de la part des médias, d'investisseurs, d'analystes ou autres parties externes, et (3) vous ne devez pas communiquer d'informations sur, ou en rapport avec, Amkor sur tout forum public, y compris via internet.

Si vous recevez une requête ou une demande de renseignements de la part des médias, d'un investisseur ou de toute autre partie externe, vous devez transmettre cette requête ou cette demande de renseignements au service communication d'entreprise (480-786-7594).

## Réseaux sociaux

Sur les réseaux sociaux, faire la différence entre public et privé, et entre vie personnelle et professionnelle reste assez flou. En vous identifiant comme un employé d'Amkor, vous suscitez des perceptions sur votre professionnalisme et sur Amkor auprès des actionnaires, des clients et du grand public, qui peuvent avoir un impact sur la réputation et les intérêts commerciaux d'Amkor. Adoptez un comportement prudent lorsque vous rédigez des communications en ligne et réfléchissez à la manière dont elles se reflètent sur Amkor.

## Eviter les conflits d'intérêts

Chez Amkor, nous travaillons en équipe afin d'atteindre nos objectifs collectifs. Par conséquent, nos décisions d'affaires doivent être prises dans l'intérêt d'Amkor, non pas en fonction de nos intérêts personnels ou d'intérêts autres. Pour nous assurer d'agir dans l'intérêt d'Amkor et de rester crédibles vis-à-vis de nos clients et de nos actionnaires, nous devons éviter les conflits d'intérêts. Un « conflit d'intérêts » survient lorsque nos intérêts personnels ou ceux d'un membre de la famille ou d'un ami nuisent, ou semblent nuire, aux intérêts d'Amkor. De tels conflits peuvent nous empêcher de prendre des décisions sensées, objectives et loyales au nom d'Amkor.

Bien qu'il soit impossible d'énumérer chacune des situations susceptibles d'engendrer un conflit d'intérêts, notre Code énonce les principes directeurs permettant de faire face aux situations les plus courantes et exige que nous communiquions tous les conflits d'intérêts avérés ou supposés à notre responsable hiérarchique ou au service des ressources humaines.

## Cadeaux et invitations

La politique et les méthodes d'Amkor nous incitent à faire preuve de bon sens, de discrétion et de modération lorsque nous donnons ou acceptons des cadeaux ou des invitations à caractère professionnel. Nous sommes tenus de prendre des décisions pour des raisons professionnelles, non pas en raison de tous gains personnels quels qu'ils soient. Nous ne devons pas accepter de cadeaux, de services personnels ou de faveurs de toute personne ou entreprise faisant des affaires avec Amkor si notre acceptation est susceptible d'être interprétée comme un geste inapproprié. L'acceptation de tout cadeau dépassant la valeur symbolique ou d'une invitation démesurée ou sans rapport avec un objectif professionnel peut être interprétée comme un geste destiné à influencer le bénéficiaire en favorisant indûment une personne, une entité ou une relation d'affaires en particulier, et une telle acceptation doit être évitée. Les pratiques liées à l'offre de cadeaux ou d'invitations peuvent varier en fonction des cultures ; cependant, tous cadeaux ou invitations donnés ou reçus doivent respecter la loi et ne pas enfreindre les politiques d'Amkor. Nous ne sollicitons pas de cadeaux, d'invitations ou de faveurs, quelle que soit leur valeur, de la part de personnes ou de sociétés avec lesquelles Amkor fait actuellement, ou est susceptible de faire des affaires. Nous n'agissons pas d'une manière susceptible de mettre tout vendeur ou client dans une situation dans laquelle il ou elle pourrait se sentir obligé(e) d'offrir un cadeau, de proposer une invitation ou d'offrir des faveurs personnelles afin de faire des affaires ou de continuer de faire des affaires avec Amkor.

Ces règles s'appliquent non seulement aux activités des employés d'Amkor, mais également aux membres de leur famille et à leurs amis. Par exemple, un cadeau reçu par l'époux/épouse d'un employé, ou tout autre membre de sa famille proche, de la part d'un fournisseur ou d'un client peut créer le même conflit d'intérêts que si l'employé recevait le cadeau personnellement.

## Intérêts et investissements financiers

Avoir un intérêt ou un investissement financier dans un concurrent ou un client, revendeur ou fournisseur, actuel ou potentiel, d'Amkor (que ce soit directement ou via la participation d'un membre de la famille immédiate ou d'un ami proche) est susceptible de créer un conflit d'intérêts. Par conséquent, vous ne devez pas avoir d'intérêts financiers directs ou indirects, ou une participation suffisamment importante pour influencer un résultat, dans un concurrent, un client, un revendeur ou un fournisseur, si vous, ou vos subordonnés, traitez directement ou indirectement avec ce concurrent, client, revendeur ou fournisseur dans le cadre de votre travail. Les intérêts financiers interdits peuvent inclure de recevoir des prêts ou autres garanties, autres que des transactions sans lien de dépendance avec des tierces parties, dans le cours normal des affaires, de la part d'un concurrent, d'un client, d'un revendeur ou d'un fournisseur.

En outre, le fait de vous participer directement ou indirectement à une transaction, y compris les transactions de produits dérivés, grâce à laquelle vous êtes susceptible de tirer profit d'une baisse du prix des actions d'Amkor, peut également présenter un conflit d'intérêts. Par conséquent, vous ne devez pas participer à de telles transactions, y compris les ventes à découvert, les swaps, les stratégies d'écart ou les options de vente.

## Faire des affaires avec la famille et les amis

Dans certains cas, les membres de la famille immédiate et les amis proches peuvent avoir un intérêt personnel dans un concurrent d'Amkor, ou un client, revendeur ou fournisseur, actuel ou potentiel, d'Amkor. Ceci est généralement acceptable, mais nous devons veiller à éviter tout conflit d'intérêts, ou toute apparence de conflit d'intérêts, que ces situations sont susceptibles d'engendrer. Nous ne devons jamais exercer, ou sembler exercer, d'influence dans le cadre de nos relations d'affaires en raison de nos relations personnelles. Cela signifie

notamment que nous ne devons pas tenter d'influencer le processus de négociation ou d'appel d'offres de quelque manière que ce soit. En outre, si nous sommes impliqués dans le processus de sélection des fournisseurs ou dans toutes négociations avec un client et qu'un ami ou un membre de notre famille a un intérêt personnel dans le fournisseur ou le client potentiel, nous devons en informer notre responsable hiérarchique immédiatement.

## Exercer des activités externes

Nous ne devons pas accepter d'emploi externe susceptible de nuire à notre capacité à assumer nos fonctions professionnelles ou de nous empêcher d'assumer nos fonctions de manière objective, de concurrencer les activités d'Amkor, d'impliquer pour Amkor de parrainer ou de soutenir l'activité ou l'organisation externe ou de nuire de toute autre manière à Amkor. Cela inclut de travailler en tant que sous-traitant, consultant ou fournisseur. Avant d'accepter le poste, vous devez signaler toute offre d'emploi externe au responsable hiérarchique approprié et au service des ressources humaines afin de déterminer s'il existe un éventuel conflit d'intérêts.

Nous devons faire preuve de bon sens lorsque nous recevons une proposition de siéger à tout conseil d'administration, conseil consultatif, comité ou d'assumer tout autre poste similaire au sein d'une société, lorsque cela est susceptible de créer un conflit d'intérêts avéré ou potentiel. Nous devons obtenir l'autorisation préalable de la part de notre supérieur et du service juridique avant d'accepter un poste au sein d'une société (y compris les organisations à but non lucratif) susceptible d'être liée de quelque manière que ce soit à notre activité.

## Délit d'initié

Dans le cadre de notre travail pour Amkor, nous sommes susceptibles d'avoir connaissance d'informations non publiques importantes que nous avons recueillies concernant

Amkor ou une autre société. L'utilisation de telles informations non publiques « privilégiées » concernant Amkor ou une autre société pour tous gains financiers ou autres bénéfices personnels est non seulement contraire à l'éthique mais est également illégale et peut par conséquent être considérée comme un délit. La législation américaine et les lois des autres pays interdisent à toute personne qui détient des informations non publiques importantes concernant une société de négocier les actions ou autres titres de cette société ou de divulguer ces informations ou donner des conseils sur la base de ces informations à toute autre personne susceptible de négocier ces actions ou autres titres (parfois désigné sous le terme « tuyauter »). Par conséquent, si vous possédez des informations non publiques importantes concernant Amkor ou une autre société, vous ne devez pas acheter ou vendre de titres d'Amkor ou de cette société. Il est également interdit de communiquer ces informations aux membres de votre famille, à vos amis ou à des collègues de travail.

Une information est jugée « importante » dans la mesure où un investisseur est susceptible de la considérer comme importante dans sa décision d'achat, de vente ou de conservation des titres. Une information est réputée être « non publique » dans la mesure où elle n'a pas encore été divulguée ou perçue par le public. Voici quelques exemples : (1) projets d'acquisition ou de scission avec une autre société, (2) prévisions de lancement de produits phares, (3) résultats, projections et programmes financiers, y compris les plans de rachats d'actions et de versement de dividendes, (4) projets d'investissement dans une autre société, (5) acquisitions de clients et (6) projets d'attribution de marché à un fournisseur.

Amkor ne tolérera pas les délits d'initiés, qui peuvent inclure l'utilisation d'un intermédiaire ou la communication des informations privilégiées à d'autres personnes pour leur usage personnel, même si vous n'en tirez aucun bénéfice financier personnel. En cas de doute sur ce que vous êtes autorisé à faire dans ce contexte, veuillez consulter le service juridique.

## Transactions de titres d'Amkor interdites

Les employés et les membres de leur famille ne doivent participer à aucune opération de spéculation, de couverture, de monétisation ou autres transactions d'instruments dérivés impliquant les titres d'Amkor. Des exemples de ces opérations incluent la vente de titres d'Amkor dont vous n'êtes pas titulaire ou la vente à découvert, l'absence de remise des titres d'Amkor que vous avez vendus, l'exécution d'options d'achat et de vente, de swaps, de stratégies d'écart, de tunnels de taux, de contrats de vente à terme, de détention de titres d'Amkor dans un compte sur marge ou de mise en gage de titres d'Amkor pour garantir un prêt. Ces opérations peuvent réduire votre intérêt à améliorer les résultats d'Amkor, vous inciter à cibler les résultats à court terme au détriment des objectifs à long terme d'Amkor, limiter votre exposition aux risques et aux avantages liés à la détention de titres d'Amkor ou laisser supposer que vous négociez sur la base d'informations privilégiées ou que vous espérez que la valeur des actions d'Amkor va baisser. Le délit d'initié d'Amkor politique n'interdit pas d'exercer les options d'achat de titres d'Amkor accordées en vertu des programmes d'intéressement d'Amkor, conformément à leurs conditions. Toute personne en possession d'informations non publiques importantes après avoir quitté son poste d'employé, de dirigeant ou d'administrateur ne doit pas négocier les titres d'Amkor avant que ces informations soient rendues publiques ou ne soient plus considérées comme importantes.

## Modification

Le présent Code de déontologie peut être modifié à tout moment par Amkor, à son entière discrétion. La version actuelle du Code de déontologie en matière de technologies d'Amkor sera disponible et mise à jour sur le site internet <http://www.amkor.com/>.

## FORMULAIRE DE CERTIFICATION

---

Je reconnais avoir reçu le Code de déontologie d'Amkor (le « Code ») et je m'engage à respecter ses principes directeurs. Je comprends également que je suis tenu(e) de consulter et de respecter les politiques et les procédures d'Amkor applicables à mes responsabilités professionnelles. Je comprends qu'une violation des politiques et des normes éthiques énoncées dans le présent Code peut entraîner une sanction disciplinaire à mon encontre, pouvant aller jusqu'au licenciement, ainsi que des sanctions civiles et pénales. La signature du présent formulaire de certification ne me confère aucun droit ou avantage professionnel et n'est pas conçu à cette fin, et celui-ci ne saurait constituer une garantie de prolongement d'emploi ou d'emploi autre qu'un emploi de gré à gré.

---

SIGNATURE

---

DATE

---

NOM EN LETTRES MAJUSCULES



Enabling  
the  
Future



# ANNEXE A – CONTACTER LA LIGNE D'INTÉGRITÉ PROFESSIONNELLE

## Par internet

Déposer un signalement via la plateforme numérique en visitant <http://amkor.ethicspoint.com> ou scannez le code QR pour un accès depuis votre mobile.



Amkor, n'exerce pas de représailles contre quiconque pour avoir signalé de bonne foi une violation réelle ou soupçonnée de notre Code. Si vous pensez que vous avez subi des représailles pour avoir signalé des violations potentielles ou réelles, contactez le service juridique ou la ligne d'intégrité professionnelle.

## Par téléphone au 1-877-22-AMKOR (1-877-222-6567)

La ligne d'intégrité professionnelle est opérée par une tierce partie indépendante et est accessible 24h/24, 7j/7, depuis tout endroit dans le monde. Ce service est disponible dans presque toutes les langues, y compris l'anglais, le coréen, le tagal, le japonais, le malais, le portugais, et le mandarin. En contactant la ligne d'intégrité professionnelle, vous recevrez des instructions sur la manière de donner suite à votre signalement.

Lorsque vous appelez la ligne d'intégrité professionnelle, vous pouvez choisir de décliner votre identité ou de faire un signalement en gardant votre anonymat. Si vous souhaitez utiliser une autre solution que la ligne d'intégrité professionnelle, vous pouvez choisir de contacter directement le service juridique au 1-480-821-5000.

## Instructions pour les appels en dehors des États-Unis sans frais d'interurbain

- ▶ **Première étape** - Assurez-vous de pouvoir contacter un numéro à l'étranger. Si vous appelez depuis un téléphone public, veuillez vous assurer que celui-ci supporte les appels internationaux.
- ▶ **Deuxième étape** - Composez le numéro d'accès direct AT&T de la société depuis laquelle vous appelez (veuillez vous référer au tableau ci-dessous pour les numéros d'accès des principaux pays)
- ▶ **Troisième étape** - Lorsque vous entendez le message vocal ou la série de tonalités, veuillez composer le 1-877-222-6567.
- ▶ **Quatrième étape** - Vous allez être mis en relation avec la ligne d'intégrité professionnelle. Si vous ne parlez pas anglais, un interprète se joindra à votre conversation afin de vous aider à faire votre signalement.

### Country Access Numbers

Country Access Numbers	
France	0-800-99-0011, 0805-701-288
Japon	00-663-5111, 00-539-111
Corée	00-729-11, 00-309-11, 00-369-11
Singapour	800-011-1111, 800-001-0001
République populaire de Chine	10-811
Philippines	105-11, 1010-5511-00
République de Chine (Taiwan)	00-801-102-880
Malaisie	1-800-80-0011
Portugal	800-800-128
Allemagne	0-800-225-5288
Viêt Nam	1-201-0288 (VNPT), 1-228-0288 (Viettel)

## ANNEXE B – CONTACTER LE SERVICE DES RESSOURCES HUMAINES, LE SERVICE D'AUDIT INTERNE ET LE SERVICE JURIDIQUE

Si vous avez des questions ou si vous souhaitez signaler une violation des politiques, des registres commerciaux inexacts ou toute autre question d'ordre juridique ou éthique concernant votre activité professionnelle, nous vous invitons, en premier lieu, à en discuter avec votre responsable hiérarchique. Dans la plupart des cas, votre responsable hiérarchique sera la personne la mieux placée pour vous aider, étant donné qu'il ou elle est vraisemblablement la personne la mieux renseignée sur la situation à laquelle vous faites face. Si vous n'êtes pas à l'aise à l'idée de consulter votre responsable hiérarchique, si vous n'êtes pas en mesure de le faire, ou si vous n'est pas satisfait de sa réponse, veuillez contacter les services suivants:

Department	Location	Name	Phone Number/ Email Address
Service des ressources humaines	France/Allemagne	Cindy Springer	+49-89-1250-12969 Cindy.Springer@amkor.com
	Japon	Hidetaka Oda	03-5425-2830 Hidetaka.Oda@amkor.com
	Corée	MinJong Kim	032-728-4152 MinJong.Kim@amkor.co.kr
	Singapour	Joanna Tan	6211-3391 Joanna.Tan@amkor.com
	Viêt Nam	Anh Tran Thi	0979-665-712 Anh.TranThi@amkor.com
	République populaire de Chine	Chancy Chen	021-5064-4590 x8196 Chancy.Chen@amkor.com
	Philippines	Willy Garcia	02-8850-7000 x5318 Willy.Garcia@amkor.com
	République de Chine (Taiwan)	Joanne Huang	03-411-6000 x11210 Joanne.Huang@amkor.com
	États-Unis d'Amérique	Brenda Perry	480-786-7536 Brenda.Perry@amkor.com
	Malaisie	Azrul Azhan	03-3122-6001 x505 Azrulazhan.Razali@amkor.com
	Portugal	Fernando Alves	252-246-257 Fernando.Alves@amkor.com
Service d'audit interne	États-Unis d'Amérique	Mike Roy	480-786-7577 Mike.Roy@amkor.com
Service juridique	États-Unis d'Amérique	Richard Karam	480-786-7735 Richard.Karam@amkor.com
		Mark Rogers	480-786-7601 Mark.Rogers@amkor.com
		HyeJu Lee	949-724-9362 HyeJu.Lee@amkor.com

# AMKOR TECHNOLOGY BY THE NUMBERS



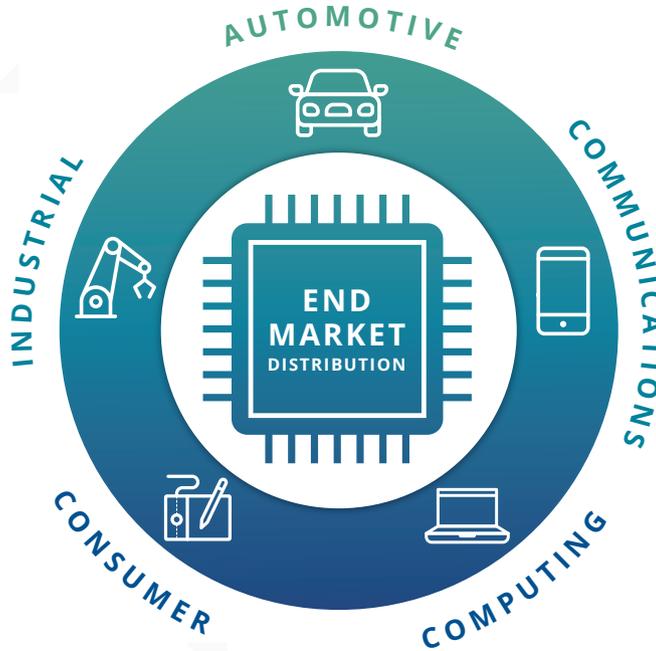
FOUNDED IN  
**1968**



**30,000+**  
EMPLOYEES



**11,000,000**  
SQUARE FEET OF  
MANUFACTURING SPACE



**3** TOP TURNKEY  
SERVICES



DESIGN



PACKAGING



TEST



**\$7.1B**  
NET SALES\*



FOOTPRINT IN **12** COUNTRIES



SALES & CUSTOMER  
SUPPORT CENTERS



ASSEMBLY &  
TEST FACILITIES

\*2022 RESULTS



© 2023 Amkor Technology, Inc. All Rights Reserved.  
BR207P-FR Rev. Date: 07/23

# Enabling the Future

---

[amkor.com](https://www.amkor.com)

